Courrier adressé à un membre le 26 octobre 1987

Cher ami,

Nous avons, avec beaucoup d’intérêt, lu votre lettre ; pensez donc, vous êtes le seul à avoir exprimé par écrit une divergence de vue avec nos idées ! Nous ne pouvions laisser passer l’occasion qui nous est ainsi fournie de bien préciser le pourquoi de notre action, les raisons, les buts et les limites de nos intentions.
Mais, tout d’abord, rapidement, car cela n’a qu’un intérêt restreint, nous croyons nécessaire de vous préciser certains points mineurs que votre courrier évoque :

Vous nous dites :

 *Ayant une nouvelle fois reçu un courrier de vous…*

Croyez bien que nous n’avons fait aucun tri

Ayant collecté une masse d’adresses, nous avons pensé que l’ensemble des membres à qui nous avons écrit parce qu’ils étaient JSA, pouvaient être intéressés aux problèmes que nous soulevions.

Nous devons par ailleurs vous avouer que notre liste était très incomplète et que beaucoup se plaignent, eux, de n’avoir rien reçu !

Vous nous dites :

 *Cependant je sais que, grâce aux responsables et animateurs qui sont actuellement aux JSA une véritable ouverture s’est faite sur le quartier… »*

Vous êtes trop nouveau aux JSA et l’on ne peut vous en vouloir d’ignorer que l’un des signataires de la présent »e a, il y a une quinzaine d’années, offert à la Mairie de Bordeaux, l’utilisation des installations des JSA aux écoles publiques des environs.

Cette « ouverture » véritable révolution à l’époque a permis de maintenir « l’outil » jusqu’aux négociations du centre sportif et socio culturel dit « maison de quartier ».

Par contre, vous ne pouvez ignorer que tant Claude BARBIER que Jean LABEYRIE qui épousent nos craintes ont œuvré de toutes leur forces tans dans la mise en place que dans le fonctionnement des JSA tels que vous les appréciez actuellement. Sans ironie aucune nous pensons d’ailleurs que, à juste titre, vous les englobez dans les « responsables et animateurs qui sont actuellement aux JSA… »

Vous nous dites

 *J’ajouterais que les JSA semblent servir de modèle…*

Nous n’avons pas les mêmes informations…, peut-être ces informations varient selon leurs sources…mais cela ne nous regarde pas.

Tout ceci étant exposé, venons-en au plus important qui est à nos yeux :

 -comment sommes-nous perçus

 Quels reproches avons-nous à formuler

 Quels remèdes proposons-nous

**COMMENT SOMMES-NOUS PERCUS**

Votre lettre est une bénédiction. Enfin nous pouvons répondre à une opinion contraire et motivée. Votre courrier laisse apparaître d’une part la satisfaction de «  l’utilisateur » et d’autre part, la crainte d’on ne sait quelle révolution, le tout étant ponctué par l’affirmation de votre *consternation,* terme très fort pour un homme connu pour la mesure de ses propos.

Nous sommes assez lucides pour vous rendre compte que beaucoup parmi les nouveaux JSA ont les mêmes réactions que vous. Mais comment aborder le sujet avec eux s’ils ne font pas votre démarche. (Nous ne nous voyons pas faire campagne auprès des uns et des autres pour exprimer nos craintes…)

Aussi soyez encore remercié de votre lettre et félicité de votre franchise.

Vous nous dites

 *D’abord je ne vous connais pas...*

C’est là tout le problème

Ni nous, ni tous ceux qui sont derrière nous et qui nous poussent ne sont des destructeurs.

Croyez bien que tous ont appelé de tous leurs vœux une structure de permanents, telle qu’elle avait été prévue au départ de la « maison de quartier ».

Croyez bien, que tous ont tant souffert dans le passé de l’inefficacité d’un bénévolat désordonné à tous les niveaux pour ne pas avoir applaudi et aidé de tous leurs moyens la mise en place de ces permanents.

Aussi, cher ami, si nous arrivons à nos fins, et nous y arriverons, ce ne sera pas le chaos. Vous pouvez être assuré que comme« utilisateur » tout ira dans le bon sens, soyez assuré que comme membre des JSA la structure sera plus proche de vous.

Savez-vous qui nous présentons aux élections du 29 octobre prochain ? :

 Michel LEGLISE : directeur de la SERNAM

 Robert LALANNE : inspecteur des impôts

 Dominique RETORET Agent de banque

 Jean Pierre HUBERT Directeur de société

 Patrick ROBINEAU directeur de société

 André BUREAU ingénieur

Mais aussi trois anciens dirigeants des JSA

 Claude BRBIER qui a consacré sa vie aux JSA

 Jean LABEYRIE enseignant

 Max BERNIER employé entreprise de transports

Certains seront contraints à se désister le jour de l’assemblée Générale. C’est la « cuisine découverte à l’occasion de ces élections qui nous a forcé à ces candidatures multiples.

Tous ces hommes sont des JSA authentiques. Qu’ils aient été ou non dirigeants, tous ont répondu présents à la moindre sollicitation.

Qui peut leur prêter des intentions destructrices ?

Qui peut douter de la sincérité de leur abnégation ?

Qui peut leur prêter des intentions d’ambition personnelle ?

Ceux qui ont le mieux réussi socialement et les plus humbles d’entre eux ont fait la preuve depuis longtemps de leur désintéressement.

Faites-nous plaisir, cher ami, renseignez-vous à des sources objectives… nous sommes sûrs que vous serez étonnés.

QUELS REPROCHES AVONS-NOUS A FORMULER

Depuis le premier jour de l’installation d’un service rémunéré par la commune, beaucoup d’entre nous se sont astreints à la vigilance.

En effet, le risque de dérapage vers « une annexe de la Mairie de bordeaux » ou bien vers « une administration de type entreprise individuelle » n’était pas à exclure.

Mais, et c’est la caractéristique qui, je le pense, nous honore, nous avons laissé la machine se mettre en route en facilitant autant que possible (ne serait-ce que par notre silence) l’installation des structures.

Et pourtant, il y a eu très vite à redire. « Les couacs » se sont accumulés

La goutte d’eau qui a tout déclenché est, bien sûr, l’affaire BARBEIR.

Claude BARBEIR a consacré sa vie aux JSA

Tous ceux qui pénètrent dans les locaux de cette association devraient aller le voir et lui dire « merci Claude », tous, même vous, cher ami,. Sans lui, il y a longtemps que plus rien n’existerait à Saint Augustin.

Et oui ils ont osé ! Oui, ils osé non seulement lui ôter le seul entrainement qui lui restait, mail ils ont osé l’insulter.

Faut-il que ces gens se sentent forts ?

Mais avez-vous réfléchi à la véritable raison de cette affaire BARBIER ? Avez-vous remarqué sur la convocation du journal SUD OUEST le nom des administrateurs des JSA sortants ? Comme par hasard, Claude BARBIER et Jean LABEYRIE font partie de la « charrette »… curieux non ?

Avant l’affaire BARBEIR comment apprécier l’évolution des choses ? Nous avons un dossier de documents de 10 centimètres d’épaisseur, vous pourrez le consulter si vous le désirez...

1. LES FINANCES
2. **Lecture d’un document signé pas JL DAVID** non daté (mais certainement de 1981)

LE ROLE DU TRESORIER GENERAL

Chargé de la comptabilité de l’association, il assure sa surveillance financière constante à l’échelon central. Il étudie les budgets prévisionnels des différentes activités.

Aussi sur le même document

 SUR LE PLAN FINANCIER

D’un principe général ‘est le conseil d’administration des JSA seul responsable qui est habilité à engager des dépenses.

Des délégations peuvent être données par celui-ci pour ce qui est du fonctionnement courant du centre et des sections

Ceci devient

1. **Lecture d’un document du 27/01/1986 «  PV réunion du CA**
* Projet de comptabilité
* Mr DAVID fait savoir au CA qu’il vient d’étudier la possibilité que l’ensemble des charges supportées actuellement par les JSA soit imputées à la Maison de quartier. Il présentera au prochain CA les budgets prévisionnels de la maison de quartier et des JSA.

**SANS COMMENTAIRE**

1. **Lecture d’un procès-verbal du CA du 3 octobre 1985 daté du 22 octobre 1985**

FONCTIONNEMENT DE LA MAISON DE QUARTIER

En ce qui concerne les différentes activités, Jean Louis DAVID et Marie Noëlle LOPENAGE donnent quelques explications sur le fonctionnement la maison, ils se tiennent l’un et l’autre à la disposition des membres du CA à ce sujet.

**Ce n’est plus la « maison » qui rend des comptes aux JSA mais les membres du CA qui peuvent, à leur demande, avoir des renseignements.**

1. **Lecture d’un PV du CA du 27/01/1986**

Mr JL DAVID présentera au prochain conseil d’administration les budgets prévisionnels de la maison de quartier et des JSA.

**Mais à quoi sert donc le trésorier ?**

1. **Lecture d’un document daté du 17/05/1984 traitant des activités sportives des JSA**

Intitulé : Maison de quartier des JSA

Clôturé : Maison de quartier des JSA le 17 mai 1984 Marie Noëlle LOPENAGE JL DAVID

**Il n’y a plus de JSA etc. etc.**

Mais il y a plus grave encore !

Ce dont nous avions rêvé, une structure de permanents au service de l’association n’existe pas ou si peu.

On constate dans notre mouvement associatif un renversement des rôles. Ainsi l’adhérent est conduit, dirigé par les permanents alors que normalement c’est le salarié qui doit être au service de celui-ci

Est-il normal de laisser partir (ou pousser dehors) une équipe de volley féminine qui montait en 2ème division et de prendre le risque de voir disparaitre une équipe de basket féminine de 3ème division

Si tout est en place pour encadrer les enfants et le « haut niveau » qu’est-il prévu pour les adolescents, à un âge où la formation sportive et culturelle pour l’élaboration de la personne doivent se rejoindre. C’est pourtant un des buts essentiels des JSA.

**Non nous ne sommes pas satisfaits**

QUELS REMEDES PROPOSONS-NOUS

Comprenons-nous bien, tous les reproches que nous formulons nous rendent amers parce qu’il ne s’agit pas d’erreurs. Les erreurs tout le monde en fait, et elles sont pardonnables.

Le mal est ailleurs. La dérive que nous craignons s’est produite.

La maison de quartier devait être composante des JSA

Les JSA sont en train de se faire digérer par la maison de quartier

**Fabuleux non ?**

Qui dirige la manœuvre ? Nous n’en savons rien

Qui est responsable du résultat ? Sans conteste le Conseil d’Administration

Son rôle était d’assurer la marche de la « maison de quartier » qui ne constitue qu’un moyen de développement mis à la disposition des JSA.

D’abandons en reculades, le CA n’est devenu qu’une chambre d’enregistrement.

**Des exemples**

L’attitude des membres du CA lors de l’affaire BARBIER … **LA HONTE**

Un écrit : la convocation au CA du 01/10/1987 (c’est tout récent) signé JL DAVID

 FINANCES : déblocage d’un emprunt important pour réparations diverses

Aucune copie des PV des CA en notre possession n’en parle

**Cela aussi c’est fabuleux**

Ce que nous désirons est donc clair.

**QUE CHACUN RESTE A SA PLACE**

1. Que JL DAVID et MN LOPENAGUE, s’occupent des salariés par la Mairie, de a « maison de quartier » dont ils sont responsables. Mais qu’ils renoncent à être aussi membres du Conseil d’Administration qui est là notamment pour les contrôler, car on ne peut pas être à la fois « juge » et « partie », par contre, qu’à titre consultatif ils participent aux réunions, nous semble tout à fait judicieux
2. Que la municipalité assure tous les contrôles qu’elle veut sur les sujets qu’elle veut, mais qu’il n’y ait aucune ingérence de sa part en aucun cas dans les affaires de notre association.

Si c’est le cas actuellement c’est parfait.

1. Que se constitue enfin un conseil d’administration de gens prêts à remplir leur rôle sérieusement
2. Enfin que chacune des activités constitutives des JSA, ait une indépendance de fonctionnement, gage de son originalité et de son développement et base de structure démocratique.

Pour en finir sachez’ cher ami, que la « grande colère » suscitée par l’affaire BARBEIR passée, nous avons essayé d’obtenir par le dialogue avec le Président et le secrétaire la réalisation de ces objectifs.

Nous n’avons réussi qu’à faire rire de nous, du genre :

 « Parlez toujours, c’est nous les patrons »

Ou bien

 « Quand j’entends des gens comme vous, j’ai envie de tout laisser tomber »

Sous-entendu : « après-moi, le déluge » ou « après-moi le chaos »

Devant cet hermétisme et cette fin de non-recevoir, nous avons décidé d’attendre l’Assemblée Générale.

Celle-ci est pour le 29 octobre.

Dès lors que constatons-nous ?

Magouilles et combines – Même la convocation à cette assemblée Générale n’est pas conforme aux statuts !!

Et les sortants ne sont pas surs d’être sortants !!

Par contre, le Président a cru bon lors du dernier Conseil d’Administration de s’entourer de la, présence d’un avocat.

Nous ne sommes pas plus royalistes que le roi, aussi écrivons-nous au Président par lettre recommandée pour éviter toute discussion.

Comme vous pouvez le constater, cher ami, la perversion n’est pas de notre fait. Mais nous sommes obligés de suivre. Croyez bien que nous trouvons regrettable d’être obligés à tout ce formalisme.

Mais pourquoi cet acharnement à ne pas nous entendre ?

Mais pourquoi cette volonté d’exclusion ?

Y-aurait-il quelque chose à cacher ?

Voilà, c’est long, mais il est difficile même en synthétisant, de dire l’essentiel autrement.

Nous pensons vous avoir convaincu de la justesse de notre cause.
Amicalement,

André BOUE

Max BERNIER

Michel LEGLISE